

---

# Conditions générales d'utilisation des AC IDEMIA

V1.2 -Janvier 2022



# 1 / Conditions générales d'utilisation des AC IDEMIA

## 1.1 > OBJET

Les présentes Conditions Générales d'utilisation des certificats émis par l'infrastructure de gestion des clés des AC IDEMIA ont pour objet de définir les conditions juridiques, techniques ainsi que les conditions d'utilisation et les obligations respectives entre la société IDEMIA Identity & Security France (ci-après dénommée IDEMIA) et le Signataire.

A la suite de la cession des activités de signature électronique de IDEMIA à la société DOCAPOSTE Trust & Sign, cession qui comprend le personnel en charge de ces activités, la gestion de la continuité des services est assurée par DOCAPOSTE Trust & Sign à partir du 1 janvier 2022.

DOCAPOSTE Trust & Sign assure pour la période de transition jusqu'à la fin des opérations du service le respect des engagements pris par IDEMIA à travers les présentes CGU.

Les présentes CGUs concernent :

- l'AC qualifiée IDEMIA
- l'AC NCP+ IDEMIA visant à être inscrite au programme AATL (Adobe Approved Trust List) d'Adobe
- l'AC LCP IDEMIA

Numéro de version	Auteur	Commentaire
V1.0	PRO	Version initiale du document.
V1.1	PRO	Ajout d'une précision relative à la durée de conservation des traces.
V1.2	JMD	Transfert DOCAPOSTE

## 1.2 > Identification des services

Les présentes CGU s'appliquent aux certificats émis dans le cadre des politiques de certification identifiées par les OID (Object Identifier) suivants :

Autorité de certification	Service et OID associé
AC Qualifié IDEMIA	<ul style="list-style-type: none"><li>• Certificat d'unité d'Horodatage : 1.3.6.1.4.1.54916.1.2.4.1</li></ul>
AC NCP+ IDEMIA	<ul style="list-style-type: none"><li>• Certificat de cachet de personne morale : 1.3.6.1.4.1.54916.1.3.1.1</li><li>• Certificat de signature de Personne Physique : 1.3.6.1.4.1.54916.1.3.2.1</li><li>• Certificat d'unité d'Horodatage : 1.3.6.1.4.1.54916.1.3.3.1</li></ul>

## 1.3 > Définitions

**Autorité de certification (AC):** désigne l'une des composantes de l'infrastructure de gestion des clés de IDEMIA générant et distribuant des certificats éphémères, et ce en application des règles et des pratiques déterminées par elle dans sa Politique de Certification (PC). Dans le cadre des présentes, l'une des Autorité de Certification susmentionnées.

**Certificat:** désigne un certificat électronique ou un moyen cryptographique ayant pour objet de signer des documents en format PDF ou autre avec des logiciels faisant appel au Service de IDEMIA.

**Certification ETSI EN 319 411-1** "Policy & Security Requirements for TSPs Issuing Certificates-part 1 General requirements": norme européenne élaborée dans le cadre du Règlement UE n°910/2014 du 23 juillet 2014 fixant, entre autres, les règles relatives à l'émission de certificats de signatures et de scellements électroniques avancés et à leur reconnaissance au sein de l'Union Européenne. Le respect de cette spécification pour le niveau NCP est une exigence pour faire partie du programme Adobe AATL.

**Certification ETSI EN 319 411-2** "Policy & Security Requirements for TSPs Issuing Certificates - Part 2: Requirements for trust service providers issuing EU qualified certificates" norme européenne élaborée dans le cadre du Règlement UE n°910/2014 du 23 juillet 2014 fixant, entre autres, les règles relatives à l'émission des certificats qualifiés de signatures et scellements électroniques et à leur reconnaissance au sein de l'Union Européenne. Le respect de cette spécification pour le niveau QCP permet de faire partie de la liste de confiance de l'Union Européenne (EUTL)

**Client:** désigne toute personne morale qui propose à un Signataire de signer un document via le Service.

**Politique de Certification:** désigne l'ensemble de règles énoncées et publiées par IDEMIA décrivant les caractéristiques générales des Certificats qu'elle délivre. Ce document décrit également les obligations et responsabilités de IDEMIA, des clients de IDEMIA, des Signataires et de toutes les composantes de l'infrastructure de gestion des clés intervenant dans l'ensemble du cycle de vie d'un Certificat.

**Service:** désigne le service d'infrastructure de gestion des clés par lequel IDEMIA met à disposition du Client un certificat de signature électronique éphémère à des fins de signature électronique personnelle de documents.

**Signataire:** désigne tout utilisateur du Service se voyant délivrer un certificat en rapport avec son état civil (personne physique) ou son immatriculation (personne morale)

---

## 2 / Obligations d'IDEMIA

IDEMIA s'engage à:

1. Mettre en place tous les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations : IDEMIA détermine à cet effet la composition de son équipe qui doit répondre aux exigences du ou des Service(s) (profils et qualifications adaptés, expériences professionnelles, etc.) ;
2. Maintenir son équipe au niveau requis en lui assurant les informations et la formation nécessaires à sa prestation par l'organisation de stages, de réunions régulières au sein de l'entreprise, de communication de tout document ou circulaire internes, etc. ;
3. Assurer la mise en œuvre du Service, avec une disponibilité en ligne avec le besoin de l'application utilisatrice défini contractuellement et ainsi que par la mise en œuvre de documents structurés répondant à des normes de qualité reconnues dans la profession ;
4. Ne pas utiliser les moyens cryptographiques générés pour le compte du Signataire à des fins autres que celles pour lesquelles il a mandaté IDEMIA ;
5. Assurer le « contrôle exclusif » par le Signataire de la bi-clé générée pour le compte de celui-ci;
6. Générer immédiatement le Certificat lors de la demande de ce dernier par la Service, en utilisant des tailles et paramètres de clés conformes à la norme ETSI TS 119 312 et aux recommandations de l'ANSSI ;
7. Révoquer immédiatement le Certificat en cas de demande par le Signataire, directement ou indirectement à travers le Service.

---

# 3 / Obligations des parties

## 3.1 > Obligations du signataire ou du responsable de certificat

Le signataire, personne physique ou le responsable de certificat de la personne morale s'engage par les présentes CGUs à

- Avoir fourni des informations correctes pour l'émission du certificat
- Consentir à la conservation de ses données personnelles nécessaires à l'émission de certificat pour la durée spécifiée dans les présentes CGUs, ainsi que les données nécessaires à la révocation, ainsi que le transfert à un tiers en cas de fin de vie de l'AC
- Notifier l'AC, le cas échéant, en cas de perte ou de compromission de son certificat ou de ses moyens d'activation ou en cas de changement des données contenues dans le certificat, durant la période de validité de ce dernier.
- En cas de révocation, fournir les documents nécessaires pour établir sa légitimité à demander la révocation (copie de pièce d'identité pour un certificat de cachet)
- Consentir à déléguer à IDEMIA l'opération de ces moyens cryptographiques, garantissant ainsi
  - Son obligation d'utilisation de sa paire de clé dans les limites d'utilisation décrites dans la PC ;
  - Son interdiction d'utilisation de sa clé privée pour des usages non autorisés ;
  - Son obligation de non-utilisation de la clé privée après expiration du certificat ou révocation de ce dernier ;
  - Son obligation, le cas échéant, de générer et d'utiliser sa clé privée dans un matériel cryptographique sécurisé ou dans un dispositif de création de signature qualifié (QSCD).

## 3.2 > Moyens cryptographiques

Il est convenu que dans le strict cadre de l'utilisation de l'IGC, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Le Signataire délègue à IDEMIA la responsabilité de l'utilisation des moyens cryptographiques générés pour son compte dans le cadre du Service ;
- Pour la gestion du cycle de vie du Certificat qu'il émet, IDEMIA est tenu à une obligation de moyens, en conformité avec la PC.

## 3.3 > Acceptation du certificat

Les certificats font l'objet d'une acceptation comme suit :

<b>Certificats de personne physique</b>	Acceptation implicite lors de la première utilisation du certificat
<b>Certificats de personne morale et d'horodatage</b>	Acceptation explicite ou implicite après le délai de mise à disposition spécifié dans la PC.

---

# 4 / Autres éléments

## 4.1 > Point de contact

Les AC IDEMIA peuvent être contactées au point de contact suivant :

<b>DOCAPOSTE Trust &amp; Sign</b>	
<b>Personne à contacter</b>	PKI Information contact
<b>Adresse postale</b>	DOCAPOSTE Trust & Sign 45-47 Boulevard Paul Vaillant Couturier 94200 Ivry-sur-Seine
<b>Numéro de téléphone</b>	+33 1 56 29 70 01
<b>Adresse email</b>	info@docaposte.fr
<b>Site internet:</b>	<a href="http://pki.trust.idemia.io">http://pki.trust.idemia.io</a>

## 4.2 > Protection des données à caractère personnel

IDEMIA prendra toutes les mesures techniques et organisationnelles en matière de protection des données à caractère personnel et se conformera pour l'exécution des prestations, objet des présentes, aux obligations légales et réglementaires applicables. Chacune des parties veillera à se conformer aux dispositions légales en vigueur relatives à la protection des données personnelles et notamment la loi informatique et libertés 78-17 du 6 janvier 1978 ainsi que le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données, dit RGPD.

## 4.3 > Conservation des données

1. Les dossiers d'enregistrement sont conservés 7 ans après la fin de validité du certificat associé ;
2. Les traces techniques relatives au cycle de vie des certificats, au cycle de vie des clés cryptographiques associées, au processus de vérification de l'identité ainsi qu'aux demandes de révocation sont également conservées pour une durée maximale de 7 ans après la fin de vie du certificat associé ;
3. Les certificats et les informations sur le statut des certificats (CRL, OCSP) sont conservés au moins 7 ans après leur date d'expiration ;
4. Les autres traces techniques assurant l'imputabilité des actions sont conservées 1 an après leur génération.

## 4.4 > Responsabilité

IDEMIA, prestataire du Client agissant au nom et pour le compte de ce dernier, n'est pas responsable des dommages découlant ou liés à l'utilisation du Service. Toute responsabilité liée à l'utilisation du Service incombe au seul Client.

## 4.5 > Propriété Intellectuelle

Les présentes CGU ne confèrent au Signataire aucun droit de propriété intellectuelle sur le Certificat ou le Service.

## 4.6 > Cadre légal

Les présentes CGU sont soumises au droit français.

En cas de litige entre les parties découlant de l'interprétation, l'application et/ou l'exécution du contrat et à défaut d'accord amiable entre les parties ci-avant, la compétence exclusive est attribuée au tribunal de commerce de Nanterre.

## 4.7 > Procédure en cas de litige

En cas de litige, les parties chercheront un accord à l'amiable. A ce titre, IDEMIA pourra être contacté au point susmentionné.

## 4.8 > Limite de garantie

IDEMIA ne saurait être tenu responsable de tout dommage résultant d'une erreur non reportée par le Signataire dans les certificats que IDEMIA émet dans le cadre du Service.

## 4.9 > Limites d'utilisation des services

Les services sont limités aux usages décrits dans les PC et PH associées. En particulier :

Service	Limitation d'usage	Limitation de durée d'utilisation du service
<b>Certificat d'unité d'Horodatage :</b> 1.3.6.1.4.1.54916.1.2.4.1	Création de jeton d'horodatage qualifiés par l'autorité d'horodatage qualifiée IDEMIA.	Création de jetons : un an maximum après émission du certificat.
<b>Certificat de cachet de personne morale :</b> 1.3.6.1.4.1.54916.1.3.1.1	Apposition de cachet avancé à l'aide du service de cachet opéré par IDEMIA.	Utilisation du service jusqu'à la fin de la période de validité du certificat d'une durée maximale de 3 ans ou jusqu'à sa révocation.

<b>Certificat de signature de Personne Physique : 1.3.6.1.4.1.54916.1.3.2.1</b>	Signature électronique avancée de documents à l'aide des services de signature IDEMIA.	Utilisation du service pendant la durée de validité du certificat fixée à 50 min.
<b>Certificat d'unité d'Horodatage : 1.3.6.1.4.1.54916.1.3.3.1</b>	Création de jeton d'horodatage non-qualifiés par l'autorité d'horodatage IDEMIA.	Création de jetons : un an maximum après émission du certificat.
<b>Certificat de signature de Personne Physique : 1.3.6.1.4.1.54916.1.4.1.1</b>	Signature électronique avancée de documents à l'aide des services de signature IDEMIA.	Utilisation du service pendant la durée de validité du certificat fixée à 50 min.

## 4.10 > Conformité

### 4.10.1 > AC Qualifiée IDEMIA

La qualification de l'AC a été prononcée par l'ANSSI, organe de contrôle eIDAS de la République Française.

L'AC Qualifiée IDEMIA a été certifiée, selon le schéma européen, ETSI EN 319 411-2 pour le niveau QCP-I par un cabinet d'audit accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation). Tous les 2 ans, un audit de contrôle et de surveillance est mené par ce cabinet sur le Service de IDEMIA pour renouveler cette certification.

Service	Conformité
<b>Certificat d'unité d'Horodatage : 1.3.6.1.4.1.54916.1.2.4.1</b>	ETSI EN 319 411-2 niveau QCP-I

### 4.10.2 > AC NCP+ IDEMIA

L'AC NCP+ IDEMIA a été certifiée, selon le schéma européen, ETSI EN 319 411-1 pour le niveau NCP+ par un cabinet d'audit accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation). Tous les 2 ans, un audit de contrôle et de surveillance est mené par ce cabinet sur le Service de IDEMIA pour renouveler cette certification.

Service	Conformité
<b>Certificat de cachet de personne morale : 1.3.6.1.4.1.54916.1.3.1.1</b>	ETSI EN 319 411-1 niveau NCP+
<b>Certificat de signature de Personne Physique : 1.3.6.1.4.1.54916.1.3.2.1</b>	ETSI EN 319 411-1 niveau NCP+
<b>Certificat d'unité d'Horodatage : 1.3.6.1.4.1.54916.1.3.3.1</b>	ETSI EN 319 411-1 niveau NCP+

### 4.10.3 > AC LCP IDEMIA

L'AC LCP IDEMIA a été certifiée, selon le schéma européen, ETSI EN 319 411-1 pour le niveau LCP par un cabinet d'audit accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation). Tous les 2 ans, un audit de contrôle et de surveillance est mené par ce cabinet sur le Service de IDEMIA pour renouveler cette certification.

Service	Conformité
Certificat de cachet de personne morale : 1.3.6.1.4.1.54916.1.4.1.1	ETSI EN 319 411-1 niveau LCP

## 4.11 > Date d'effet des CGU

Les CGU prennent effet à compter de leur acceptation par le Signataire et sont applicables pendant toute la durée de conservation des dossiers d'enregistrement.

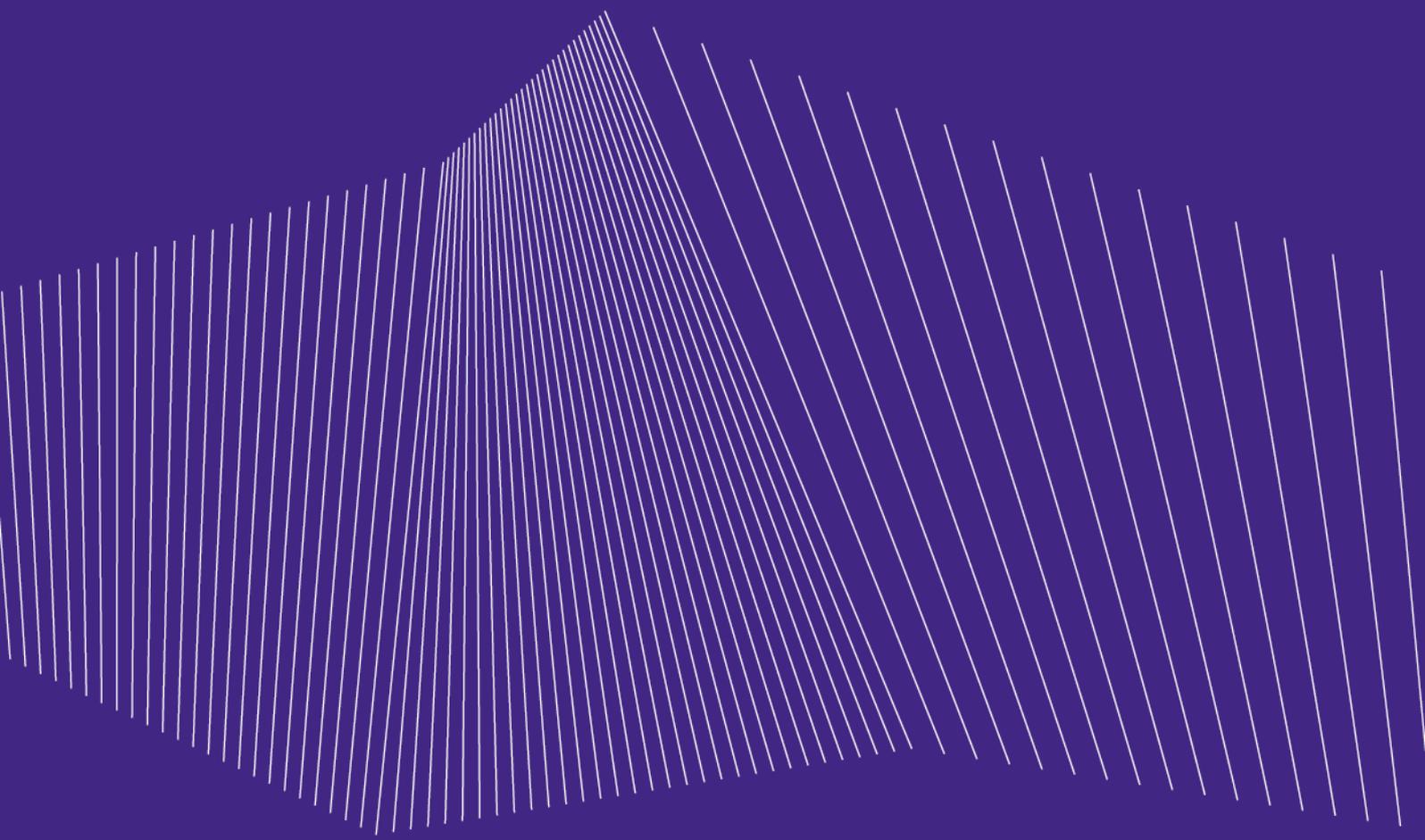
# 5 / Notice à l'attention des destinataires des documents signés

Les personnes ou entités (signataires ou clients par exemple) auxquelles sont destinés les documents signés à l'aide d'un certificat produit dans le cadre du service relatif aux présentes CGU peuvent et doivent vérifier la validité de la signature électronique et du certificat. À cette fin, l'AC AATL IDEMIA tient à leur disposition les moyens suivants:

Autorité	Services	URL
<i>Racine</i>	Point de distribution de la CRL	<a href="https://pki.trust.idemia.io/crl/idemia-eidas-root-ca.crl">https://pki.trust.idemia.io/crl/idemia-eidas-root-ca.crl</a>
<i>QCP</i>	Point de distribution de la CRL	N/A
	Répondeur OCSP	<a href="http://pki.trust.idemia.io/ocsp/idemia-eidas-qualified-ca">http://pki.trust.idemia.io/ocsp/idemia-eidas-qualified-ca</a>
<i>NCP+</i>	Point de distribution de la CRL	<a href="http://pki.trust.idemia.io/crl/idemia-eidas-extended-normalized-ca.crl">http://pki.trust.idemia.io/crl/idemia-eidas-extended-normalized-ca.crl</a>
	Répondeur OCSP	<a href="http://pki.trust.idemia.io/ocsp/idemia-eidas-extended-normalized-ca">http://pki.trust.idemia.io/ocsp/idemia-eidas-extended-normalized-ca</a>
<i>LCP</i>	Point de distribution de la CRL	<a href="http://pki.trust.idemia.io/crl/idemia-eidas-lightweight-ca.crl">http://pki.trust.idemia.io/crl/idemia-eidas-lightweight-ca.crl</a>
	Répondeur OCSP	<a href="http://pki.trust.idemia.io/ocsp/idemia-eidas-lightweight-ca">http://pki.trust.idemia.io/ocsp/idemia-eidas-lightweight-ca</a>

Par ailleurs, ces mêmes personnes doivent s'assurer que les documents signés sont conformes aux limitations d'utilisation du Service telles que mentionnées dans les présentes CGU.

Les destinataires doivent également prendre en compte toutes précautions complémentaires mentionnées dans les politiques de certification et tous autres documents contractuels le cas échéant.



[www.idemia.com](http://www.idemia.com)

